

Zoom du Pays de Padirac



Communauté de Communes du Pays de Padirac

N° 8

FÉVRIER 2011

SOMMAIRE :

- **Tourisme, patrimoine, environnement & communication. Page 1**
- **Ordures ménagères. Page 2**
- **Dossier spécial : Social & enfance. Page 3**
- **Travaux, voirie, matériel & bâtiments. Page 7**
- **Développement économique, aménagement de l'espace & services à la population. Page 7**
- **Les finances. Page 8**

Editorial : Nous ne fêterons pas nos 20 ans !

La loi de décembre 2010 oblige toutes les communes à faire partie d'une communauté et toutes les communautés à avoir plus de 5000 habitants. Elle incite les communautés à se regrouper en de vastes ensembles.

Le bon choix est toujours une fusion sur le canton de Gramat, suivie d'une discussion avec nos voisins du Nord. La commune et la communauté du pays de Gramat ne souhaitent pas la fusion sur le canton. Nous allons donc négocier directement avec nos voisins du Nord, Cère et Dordogne (Bretenoux) et Saint-Céré.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Communauté sur un périmètre raisonnable pour être démocratiquement gérable.
- Conservation de toutes les compétences déjà exercées : pas de fusion à minima avec renvoi de compétences aux communes qui ne sont pas en mesure de les exercer efficacement.
- Calendrier rapide : de préférence janvier 2012, car rien n'est plus inefficace que les périodes incertaines.

En attendant, nous continuerons en 2011 à exercer dynamiquement les compétences déjà transférées et nous exercerons pour la première fois les compétences ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), programme d'habitat et accompagnement du Parc naturel régional dans le domaine culturel.

L'année 2011 sera probablement la dernière pour la communauté de communes du pays de Padirac, mais ne sera pas une année perdue

Le Président,
Vincent Martin

Tourisme, patrimoine, environnement & communication

Encore une année bien remplie pour notre commission. En voici les points principaux :

Tourisme : Le Syndicat Mixte Touristique de la Vallée de la Dordogne qui a été créé avec la communauté de communes du Pays de Souillac et la commune de Gramat est désormais opérationnel. Cette structure doit constituer le noyau d'un vaste périmètre qui s'élargira au fur et à mesure de l'adhésion des autres communautés de communes de la vallée de la Dordogne.

Patrimoine : Inquiétude à propos de l'Archéosite des Fieux. Nous avons tenté de mettre en place une délégation de service public afin de permettre à une structure spé-

cialisée de prendre en charge l'animation et la gestion du site. Hélas, les tracasseries administratives et notamment les réticences du comité scientifique ont découragé les candidats. Nous cherchons d'autres solutions, appuyés en cela par le PNRCQ et la Région. Quoi qu'il en soit, quelques animations ponctuelles seront maintenues en 2011.

Environnement : Les balades accompagnées sont toujours autant appréciées et fréquentées. Grande satisfaction pour le Marais de Bonnefont qui est en passe d'être classé « Réserve Naturelle Régionale ». Ce n'est pas seulement la reconnaissance du

travail accompli, c'est surtout un formidable tremplin pour continuer à développer et accroître la notoriété du site pour lequel un bel avenir se profile.

Communication : Outre les vecteurs habituels que sont le site internet, la lettre d'information et les articles de presse, la commission a organisé cette année l'inauguration de la ZA « Les Vieilles Vignes ». Cette manifestation, très réussie, a permis aux représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des entrepreneurs, de constater la réussite et la parfaite intégration de cette zone.

Le Vice-président,
Freddy Terlizzi



Le marais de Bonnefont en hiver



Balade découverte pendant l'été

LE TERRITOIRE :

ALVIGNAC - LAVERGNE - MAYRINHAC-LENTOUR - MIERS - PADIRAC - RIGNAC - THÉGRA

Ordures ménagères : **Produisons moins de déchets...**

Pourquoi !

L'évolution importante des tarifs de traitement des déchets non recyclables (91€/tonne en 2009, 113€/tonne en 2010 et 125€/tonne en 2011) doit impérativement nous inciter à en diminuer la quantité et le poids afin de mieux maîtriser les coûts. (Voir tableau ci-dessous)

La hausse des tarifs au niveau de la communauté de communes a été ramenée à 3,52% par abonnement et 3,88% pour la valeur du point. De plus la commission a décidé de rester à la redevance cette année 2011 pour se rapprocher le plus possible de la réalité par rapport au nombre d'habitants.

Plusieurs moyens sont à notre disposition :

Le compostage : technique simple qui peut vous permettre de réduire jusqu'à 30% le volume de déchets jetés dans notre poubelle tout en générant un excellent amendement

organique pour nos plantes ou notre potager.

Des composteurs performants peuvent être fournis par le SYDED du Lot au tarif de 20 € TTC (S'adresser au SYDED à St-Jean Lagineste, Tél : 05.65.10.86.19).

La déchetterie : pensez à apporter à la déchetterie, les encombrants, gravats, végétaux, cartons, plastiques... et même les textiles (en sacs fermés uniquement) ou les vêtements (propres), quel que soit leur état ; les chaussures, en bon état, sont également acceptées.

Selon le niveau d'usure de ce que vous déposerez dans les conteneurs, les textiles seront, soit réutilisés tels quel (réseau de friperies solidaires), soit transformés en isolant thermique ou en chiffons d'essuyage pour l'industrie.

Rappel : Les apports à la déchetterie sont gratuits pour les particuliers.

Limiter les achats avec des emballages : lorsque l'on

fait des courses, il faut privilégier les produits avec le moins d'emballages possibles car ceci permet de diminuer la quantité des déchets.

Une autre raison : préserver l'environnement !

Des signes encourageants sont déjà là !

Néanmoins au niveau de la communauté de communes, la quantité des déchets va en diminuant (479 tonnes en 2009, 450 tonnes en 2010) et le taux de refus se maintient heureusement, 9.90% pour décembre.

De plus en 2010 la communauté de communes a effectué des regroupements de containers, permettant ainsi une réduction de 25% des frais de collecte. (Kilomètres parcourus et temps de collecte).

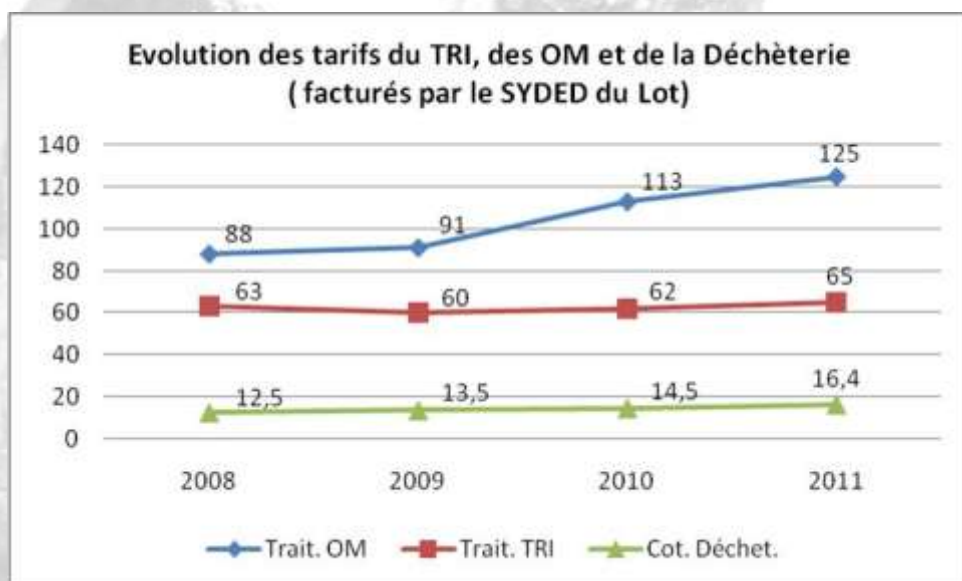
Le Vice-président,
Marc Lamothe



Le composteur



Le conteneur pour les textiles



Travaux, voirie, matériel & bâtiments



Le tractopelle



Le tracteur avec le broyeur d'accotement



Inauguration de la zone d'activités de Rignac
Le 09-10-10

L'année 2010 a été marquée par le renouvellement du matériel de voirie (tractopelle, tracteur, broyeur d'accotement). Ces achats ont été réalisés grâce à un emprunt de 62 000 €.

Des travaux sécuritaires ont été effectués sur le pont de Vergnoulet à Mayrinhac-Lentour par le remplacement des barrières métalliques, ainsi qu'à la Zone d'Activités de Rignac par la pose de bordures dans les virages.

Des regroupements de containers ont été réalisés dans le but d'optimiser les tournées de collecte des ordures ménagères et du tri.

En collaboration avec la commission « Tourisme »

il a été programmé la restauration de certains éléments de notre petit patrimoine : Fontaine de Labrunie à Lavergne, Fontaine de Bonnefont à Mayrinhac-Lentour, fontaine Font St Jean à Thégra...

Pendant la période estivale et une partie de l'automne, l'équipe technique s'est occupée des travaux de « point à temps ». Ce travail représente environ 114 journées et 34 000 € de fournitures.

En 2010 la commission a établi un programme d'investissement pour un montant de 125 000 €. Après étude des appels d'offres, l'entreprise FRAUCIEL a effectué des travaux de voirie sur les communes d'Alvignac, Lavergne, Rignac, Mayrinhac-Lentour et Thégra.

Suite aux différents orages de cet été, l'entreprise FRAUCIEL a aussi réalisé des travaux exceptionnels pour un montant de 20 000 €, soit un enrochement avec buse et banquette de 50 mètres pour éviter le stationnement au lieu dit « Labrunie » sur la commune de Lavergne.

Le Vice-président,
Patrick Barbié



Travaux d'enrochement à Lavergne

Développement économique, aménagement de l'espace & services à la population

En ce début d'année, période de vœux et de résolutions, nous formulons l'espoir de voir démarrer les projets en attente sur la zone d'activités des Vieilles Vignes de Rignac.

Bien sûr nous sommes tributaires d'initiatives privées et les décisions des entreprises ne nous appartiennent pas, mais nous serons à coté des porteurs de projets qui solliciteraient un appui de la communauté de communes, qu'il s'agisse de projets sur la zone d'activité ou sur une autre commune du territoire.

Quel que soit l'avenir de notre EPCI, nous gardons le cap, nous continuerons en 2011 d'envisager et de préparer l'avenir du développement économique de nos sept communes, le travail effectué aujourd'hui sera pérennisé et confortera notre avenir économique quelle que soit notre structure demain.

Le Vice-président,
Daniel Wattier



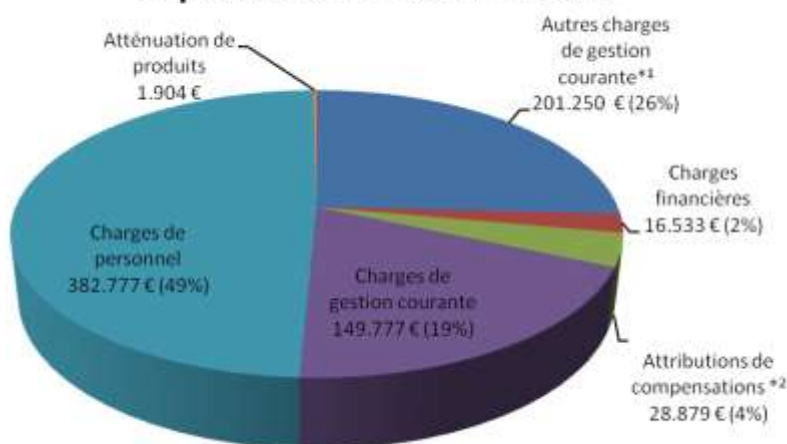
Visite de la déchèterie à la zone d'activités de Rignac

Le 09-10-10



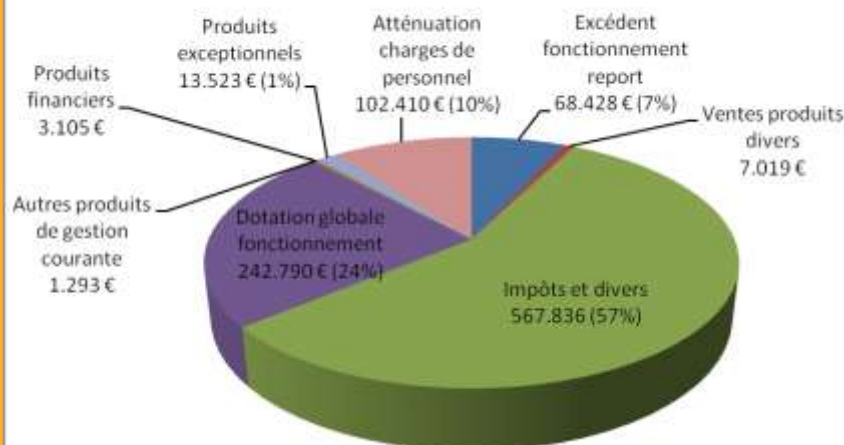
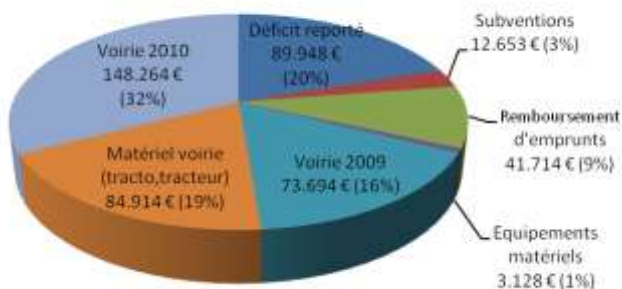
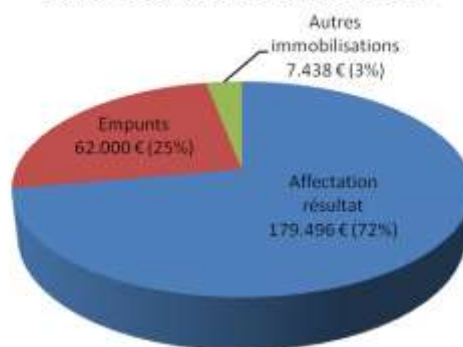
Visite de la zone d'activités de Rignac

Le 09-10-10

BUDGET PRINCIPAL 2010 (Dépenses et recettes réelles)**Dépenses de fonctionnement**

*1 : dépenses liées à la participation au SDIS, PNR, SM Tourisme, indemnités élus, déficit des budgets annexes.

*2 : dépenses liées au transfert de fiscalité TPU.

Recettes de fonctionnement**Dépenses d'investissement****Recettes d'investissement**

Communauté de communes du Pays de Padirac

Les Ségalas - 46500 THEGRA

Téléphone : 05.65.38.79.87

Télécopie : 05.65.38.79.86

Messagerie : contact@paysdepadirac.fr

Retrouvez-nous
sur le web :
www.paysdepadirac.fr



Secrétariat : lundi au vendredi : 9h-12h ; 14h-17h30

Tous les documents concernant les sujets traités sont à votre disposition au secrétariat.

Dépôt légal 46-2010-100

Crédits photos : CCPP, Associations PADIRANDO, PADICREA, LES BAMBINS, Mairie de Thégra.

Directeur de la publication : Martin Vincent - Responsable de la publication : Terlizzi Freddy - Conception, réalisation : Ferrandez Fabien